



**GIP Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais**  
**Procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 20 octobre 2016**  
**tenu à 17h00 à la Maison des Services, rue des Saucis,**  
**PONTAILLER-SUR-SAÔNE**

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents ou représentés. La feuille d'émargement est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Le Conseil d'Administration est présidé par Mme Océane CHARRET-GODARD en qualité de **Présidente du GIP MDEF PLIE. La séance est ouverte à 17 heures 15.**

**La Présidente** remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur présence et confirme que le quorum est atteint, et qu'il pourra donc y avoir délibération.

**La Présidente** remercie la Communauté de Commune du Canton de Pontailier-sur-Saône d'accueillir le Conseil d'Administration sur son territoire et remercie l'impulsion de José ALMEIDA d'organiser les Conseils d'Administration du GIP dans différents territoires.

**La Présidente** insiste sur le fait qu'organiser les Conseils d'Administration du GIP dans les différents territoires symbolise l'impulsion que la Maison de l'Emploi souhaite donner à ses actions en étant connectée aux besoins des territoires et des entreprises afin de préparer les publics et de s'adapter aux besoins en compétences. La Présidente rappelle tout l'enjeu pour les élus locaux de s'impliquer dans la MDEF pour y développer des projets innovants, capables d'enrichir la manière de faire du développement économique et d'expérimenter de nouvelles manières de rapprocher les entreprises et les demandeurs d'emploi.

**La Présidente** indique également la volonté de la MDE de changer de nom afin de se défaire des représentations actuelles et de trouver un nom plus en adéquation avec la nouvelle dimension qu'elle souhaite prendre. Une première proposition a été formulée : « INNOV'EMPLOI », néanmoins, un travail de consultation des salariés du GIP est engagé pour enrichir la réflexion. La Présidente précise qu'il s'agit simplement à ce stade d'une information et que cette question sera débattue ultérieurement.

**La Présidente** présente également la nouvelle équipe du PLIE et tient à remercier le travail fourni par le Directeur Fabrice REY ainsi que l'ensemble de l'équipe du GIP.

**La Présidente rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :**

- Validation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 16 juin 2016
- Mise à jour budgétaire 2016
- Perspectives budgétaires 2017
- Point RH
- Autorisation de lancer l'appel à projets du PLIE et des lettres de commandes (diagnostic d'entrée sur le PLIE, relation entreprises)
- Point sur l'activité du GIP
- Questions diverses

**Premier point** : Validation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 juin 2016

**La Présidente** soumet au vote la validation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 16 juin 2016.

**Première résolution** - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition et une abstention (Jean-Emmanuel ROLLIN, Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise), la validation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 juin 2016 est approuvée à l'unanimité.

**Deuxième point** : Mise à jour budgétaire 2016

**La Présidente** donne la parole à Eimen RIANI pour présenter le budget 2016(cf support de présentation).

**Anne BAILBE** (DIRECCTE), interroge sur le fait de recruter une personne en CDD pour travailler sur l'émergence de projets.

**Fabrice REY** explique qu'il était prévu en 2015 une ressource supplémentaire sur la GPECT. À son arrivée, Fabrice REY avait souhaité ne pas enclencher ce recrutement immédiatement et se donner le temps de faire le point sur les projets et perspectives. Ce projet avait été engagé en 2016 mais s'est télescopé avec l'annonce de la fin de la prestation de services pour le compte de la Région dans le cadre d'Espero. Dans la prévision de réaffecter les 1,5 ETP mobilisés sur Espero, sous réserve des fonds disponibles pour le financement, il convient de reporter cette perspective ultérieurement.

**Anne BAILBE** demande des précisions sur ce besoin d'effectif concernant l'émergence de projets.

**Fabrice REY** explique que l'actualité apporte de nombreuses pistes d'action, que le pôle Mutations Économiques dispose d'une activité tout à fait satisfaisante mais en conséquence, il manque de ressources pour accompagner potentiellement de nouveaux projets, dans un contexte où le GIP est sollicité par des acteurs extérieurs. La volonté de la MDE est de s'engager en identifiant des ressources qui potentiellement ne seront plus versées en 2017, sans avoir d'informations officielles à ce sujet.

**Anne BAILBE** demande pourquoi le Conseil Régional ne souhaite plus faire appel à la Maison de l'Emploi dans le cadre d'ESPERO.

**Fabrice REY** explique que la Région Franche-Comté n'avait pas fait le choix d'externaliser l'animation du Service Public Régional de l'Orientation, tandis que la Région Bourgogne s'était appuyée sur les trois Maisons de l'Emploi régionales pour couvrir l'ensemble du territoire de l'ancienne région Bourgogne. Dans ce contexte de convergence entre les politiques des régions Bourgogne et Franche-Comté, des réflexions sont en cours concernant une nouvelle organisation pour la mise en œuvre du SPRO.

**Anne BAILBE** confirme que, dans le cadre de la fusion des deux régions, une forme de mutualisation est nécessaire et que certaines actions externalisées ne le seraient plus par la suite.

**Eimen RIANI** reprend la parole pour présenter la suite de la mise à jour budgétaire 2016.

**Fabrice REY** justifie les informations présentées par Eimen RIANI qui concernent des modifications minimales en expliquant la volonté de transparence du GIP sur les évolutions de sa programmation.

**La Présidente** soumet au vote la mise à jour budgétaire 2016.

**Deuxième résolution** – La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, la mise à jour budgétaire 2016 est approuvée à l'unanimité.

**La Présidente** remercie les membres du Conseil d'Administration.

**Troisième point** : Perspectives budgétaires 2017

**La Présidente** donne la parole à Eimen RIANI pour présenter les perspectives budgétaires 2017 (cf support de présentation).

**Fabrice REY** indique que le plan de financement 2017 implique potentiellement une diminution des ressources, au vu des perspectives incertaines pour l'année à venir. La volonté est d'anticiper l'activité

de 2017, collecter des fonds pour pallier aux incertitudes et maintenir l'effectif actuel.

**Jean-François BRIGAND** (Pays de Seine-et-Tilles) demande la confirmation que le budget diminue alors que l'effectif reste constant. Il sera impératif de redistribuer les tâches, et, si ce n'est pas possible, la diminution de budget sera palliée par la réduction de l'effectif de la structure. Jean-François BRIGAND insiste sur le fait que si une action est supprimée, il faut réaffecter les personnes qui y travaillaient, si cela n'est pas possible, il demande quelle est la solution envisagée.

**Fabrice REY** indique que la difficulté ne vient pas du travail à attribuer à chacun, qui est effectif, mais du financement de ces postes. Le dialogue de gestion qui se tiendra avec les différents financeurs devra permettre de réfléchir aux modalités permettant de sécuriser l'activité à conduire.

**Océane CHARRET GODARD** précise que cette année a été particulière pour la Région, notamment concernant le travail sur les convergences de politiques, afin de décider de l'harmonisation des dispositifs. La Présidente est consciente des difficultés rencontrées pour anticiper les budgets mais est confiante pour l'année à venir.

**Fabrice REY** rappelle le contexte social un peu difficile lors de sa prise de poste il y a un an et confirme la nette amélioration depuis ces derniers mois. Un travail important a été mené pour rétablir la confiance au sein de l'équipe du GIP. Dans le contexte actuel, Fabrice REY souhaite qu'il n'y ait pas de conséquences RH négatives liées à l'arrêt d'Espero et rappelle combien il est difficile de piloter et développer une structure quand ses salariés se sentent en situation de précarité permanente, et ce, malgré une activité riche en projets et un portage politique réel.

**Anne BAILBE** intervient concernant la question des fonds de revitalisation et précise qu'il s'agit de fonds dus par les entreprises qui ont procédé à un plan de sauvegarde de l'emploi, qui ont supprimé des emplois et qui sont tenues de créer autant d'emplois que d'emplois supprimés, ou de verser une contribution. Il s'agit d'un point difficile à maîtriser et plusieurs mesures prises dans les années précédentes ont amené des fonds importants. L'absence de fonds est positive car cela signifie qu'il n'y a pas eu de sinistre économique, mais la conséquence est que ces sommes, qui peuvent être affectées à ces projets, ne sont plus versées.

Ces fonds permettent de financer des projets qui s'appuient sur des effectifs, si les ressources n'existent plus, la question se pose alors pour le maintien des effectifs.

**Jean-François BRIGAND** relève le paradoxe de cette situation car il est dommage de s'appuyer sur des fonds liés à des catastrophes économiques.

**Anne BAILBE** précise que c'est parce qu'il existe une situation dramatique que l'on essaie d'en faire émerger des projets.

**Fabrice REY** tient à rassurer les administrateurs concernant les ressources du GIP. Les fonds de revitalisation correspondent à une part limitée des ressources de la structure.

**Anne BAILBE** rebondit ensuite sur le choix du nom « INNOV'EMPLOI » et précise qu'il est important que la structure ne se substitue pas à d'autres structures présentes pour faire de l'accompagnement de publics en difficulté. La MDEF existe pour anticiper les évolutions en matière de ressources humaines, de mutations économiques et permettre d'avoir un temps d'avance. Il faut compter sur la Maison de l'Emploi pour conduire des actions d'études ou d'analyses qui ne soient pas « hors-sol » mais en lien avec la situation des territoires afin de mettre en place des actions anticipatrices. La GPEC est quelque chose de difficile à mettre en place et la notion « d'innovation » est appropriée à la Maison de l'Emploi car elle ne doit pas être confondue avec d'autres structures comme Pôle Emploi. Du point de vue de l'État, la MDE ne doit pas faire des choses pour lesquelles l'État ne la finance pas et qui sont faites par ailleurs par d'autres structures. L'État finance un cahier des charges correspondant à l'analyse des besoins en matière de ressources humaines. La priorité de la DIRECCTE concerne les petites et moyennes entreprises qui connaissent des difficultés pour respecter les réglementations du droit du travail qui évoluent régulièrement et qui sont complexes, pour savoir recruter et analyser leurs besoins en compétences et en formations. Cette appellation « INNOV'EMPLOI » permettrait d'éviter la confusion avec le PLIE ou la Mission Locale pour l'accompagnement des publics en difficulté et Pôle Emploi. La

MDE, dans son cahier des charges aujourd'hui, ne s'occupe plus de l'accompagnement des publics.

**La Présidente** confirme cette confusion de la part des élus qui considèrent la Maison de l'Emploi comme un doublon de Pôle Emploi et pointent l'aspect nébuleux des actions de la MDE. Il s'agit de tendre vers une dimension de cluster, de laboratoire sur le territoire. La MDE est ancrée dans cette relation avec les territoires et sait ce que cela représente de conduire des dispositifs avec des publics très éloignés de l'emploi avec le PLIE. C'est la combinaison de toutes ces compétences qui permettra à la MDE d'avoir une analyse plus fine du tissu économique, du marché du travail et d'innover pour y apporter des réponses.

Pour **Anne BAILBE**, le changement de nom de la Maison de l'Emploi vient acter le changement du cahier des charges. Elle rappelle qu'au moment de la création des Maisons de l'Emploi, cette notion d'accompagnement des publics existait mais que les évolutions de ces dernières années ont positionné les Maisons de l'Emploi sur les mutations économiques et l'anticipation, le développement local et les clauses d'insertion.

#### **Quatrième point : Point RH**

**La Présidente** donne la parole à Fabrice REY afin de faire un point concernant les ressources humaines de la MDE (cf support de présentation).

#### **Cinquième point : Autorisation de lancer l'appel à projets du PLIE et des lettres de commandes**

**La Présidente** donne la parole à Fabrice REY afin d'expliquer le contenu de l'appel à projets et des lettres de commandes (cf support de présentation).

**Jean-François BRIGAND** souhaite faire remarquer que le travail effectué sur la remobilisation des compétences est déjà un travail réalisé par Pôle Emploi.

**Odile FERRU** (Directrice Territoriale de Pôle Emploi) indique qu'il s'agit d'une démarche différente.

**Fabrice REY** explique que le PLIE se voit déléguer par Pôle Emploi et le Conseil Départemental l'accompagnement des demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi. Le PLIE est donc en étroite relation avec ces derniers qui siègent dans son Comité de Pilotage, aussi le PLIE s'inscrit-il dans une démarche de mobilisation prioritaire de leurs outils. Les actions financées par sa programmation s'inscrivent donc en complémentarité.

**Anne BAILBE** précise qu'il s'agit ici du PLIE et non pas du GIP de manière générale.

Afin d'éclaircir les activités du GIP, **Fabrice REY** rappelle les différents services, dont fait partie le PLIE, qui agit sur un périmètre réduit, c'est-à-dire le Grand Dijon, et où Pôle Emploi et le Conseil Départemental délèguent l'accompagnement de personnes qui ont besoin d'un accompagnement plus intensif pour retrouver un emploi. Il s'agit de personnes qui ont des freins périphériques mais pour lesquels un retour à l'emploi est encore possible.

**Odile FERRU** précise que les référents peuvent utiliser les outils de Pôle Emploi et que le parcours sur ce dispositif particulier n'exclut pas les personnes de Pôle Emploi.

**Fabrice REY** rappelle que sur la Côte d'Or, les demandeurs d'emploi de plus de 12 mois représentent 50 % des demandeurs d'emploi, et les demandeurs d'emploi de plus de 24 mois représentent un quart des demandeurs d'emploi.

**Michel DE BROISSIA** (Communauté de Communes du Mirebellois) questionne sur les effectifs suivis par le PLIE.

**Fabrice REY** indique que le PLIE accompagne au quotidien environ 900 personnes en file active. En 2015, 1 500 personnes ont été accompagnées sur l'année.

**Michel DE BROISSIA** demande quelles sont les certitudes de conserver l'activité du PLIE et si le Grand Dijon a toujours l'intention de poursuivre cette politique.

**Fabrice REY** répond qu'à ce jour, les financements du PLIE s'inscrivent plutôt dans des axes d'intervention solides de la part du Grand Dijon, du FSE, du département. À partir de là, il n'existe pas de signaux faibles témoignant d'une fragilité du PLIE sur le plan financier. La seule incertitude concerne l'évolution des financements de la Région qui restent cependant limités (66K€ en 2015).

**Anne BAILBE** confirme qu'il s'agit d'un projet puisque le FSE intervient en contrepartie de fonds

nationaux qui sont la valorisation et la mise à disposition de différentes structures.

**Fabrice REY** précise que le financement du GIP est complexe dans le sens où il regroupe différents secteurs d'activité avec des financements propres.

**Anne BAILBE** ajoute qu'il s'agit de financements de l'Europe, de l'État, des fonds des collectivités territoriales et des fonds privés, tels que les fonds de revitalisation où les entreprises donnent leur accord pour financer des projets tels que la Plate-Forme Mobilité ou le dispositif 100 Chances-100 Emplois.

**La Présidente** soumet au vote l'autorisation de lancer l'appel à projets du PLIE et des lettres de commandes.

**Bernard HACQUIN** (Communauté de Communes d'Auxonne Val-de-Saône) reconnaît être gêné de voter car le PLIE ne concerne pas les territoires ruraux.

**Michel DE BROISSIA** ajoute qu'il s'agit d'un problème de gouvernance qui existe depuis le début.

**Jean-François BRIGAND** ajoute que c'est une question qui mérite d'être posée et à laquelle il conviendrait à l'avenir d'apporter une solution.

**Alain BRANCOURT** (Communauté de Communes du Canton de Pontailier-sur-Saône) propose que le changement de nom passe également par un changement de statut du GIP.

**La Présidente** remercie les administrateurs pour leurs remarques et leur implication et affirme que le changement de nom, qui sera soumis au vote prochainement, sera la première étape dans l'évolution de la Maison de l'Emploi.

**Troisième résolution** - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, l'autorisation de lancer l'appel à projets du PLIE et des lettres de commandes est approuvée à l'unanimité.

#### **Sixième point : Point sur l'activité du GIP**

**La Présidente** donne la parole à Fabrice REY pour présenter le bilan intermédiaire du PLIE (cf document de présentation).

**Jean-Emmanuel ROLLIN** demande la confirmation que les sorties positives du dispositif s'effectuent après 6 mois de formation ou de contrat.

**Anne BAILBE** précise la définition de la sortie positive qui est autant valable avec une formation qu'un contrat de plus de 6 mois. Les contrats courts et l'intérim ne sont pas considérés comme des sorties positives.

**Céline GILLES** (coordinatrice du PLIE) précise que les personnes en emploi et qui sortent du PLIE continuent d'être suivies durant 6 mois car il s'agit d'un public fragilisé qui a des difficultés à rester dans l'emploi. D'autres structures comme les IAE peuvent être amenées à prendre le relais.

**Le Directeur** donne ensuite la parole à Isabelle GUILLOT pour présenter le bilan des clauses d'insertion au 31/08/2016.

**Michel DE BROISSIA** demande si pour « clauser » un marché il est nécessaire de construire une nouvelle structure.

**Isabelle GUILLOT** explique que beaucoup de secteurs et de marchés peuvent être « clausés » et donne comme exemple le marché de restauration collective pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

**Jean-François BRIGAND** demande si les emplois dans le cadre des clauses d'insertion sont pérennisés.

**Isabelle GUILLOT** indique que la pérennisation des emplois est précisément le but des clauses d'insertion.

**Fabrice REY** précise que le volume d'heures d'insertion de 2015 est quasiment atteint à fin août 2016, grâce à l'important travail de prospection de commanditaires publics et privés par le service des clauses d'insertion. Fabrice REY rappelle que la plupart des marchés peuvent être clausés, sur le bassin dijonnais et au-delà.

**Jean-François BRIGAND** demande des précisions par rapport à la clause d'insertion sur les marchés à maîtrise d'œuvre et souhaite savoir, lors d'un appel d'offre, si une clause d'insertion est appliquée à la

maîtrise d'œuvre, ce que devient la personne une fois que le marché est terminé.

**Isabelle GUILLOT** explique que la personne embauchée dans le cadre du marché pourra être formée sur la durée du marché. Une fois le marché terminé, si l'entreprise ne peut pas garder au sein de ses effectifs le salarié, le service des clauses d'insertion aura plus de chances de positionner le salarié auprès d'autres entreprises et le salarié pourra faire valoir cette expérience sur son CV.

Le service des clauses d'insertion continuera à accompagner ce salarié et à proposer ses compétences aux différents maîtres d'œuvre avec lesquels il est en contact.

Sur un marché de maîtrise d'œuvre, une clause d'insertion ne peut être insérée que si la durée du marché le permet, cela aura été étudié auparavant avec le donneur d'ordre. Les différentes activités dédiées au maître d'œuvre seront vérifiées. Par exemple, tout au long du marché, un suivi entreprise-maître d'œuvre devra être mis en place, des travaux administratifs seront demandés,...

**Isabelle GUILLOT** rappelle que le service des clauses d'insertion réalise une étude de faisabilité avant le lancement d'un marché.

**Thierry DARPIN** (Communauté de Communes du Pays de Seine-et-Tilles) interroge sur les Sociétés Publiques Locales qui ont des projets se déroulant sur plusieurs années, comme par exemple un projet de réhabilitation d'un quartier ou d'un écoquartier qui peut durer jusqu'à 15 ans. Lorsque le projet prend de l'ampleur et que le besoin se fait ressentir de faire appel à un deuxième maître d'œuvre, est-ce que le technicien embauché par la SPL, qui comprend plusieurs actionnaires, peut relever des clauses d'insertion.

**Isabelle GUILLOT** propose l'aide du service des clauses d'insertion pour travailler sur ce type de projet.

**Thierry DARPIN** indique que peu de Sociétés Publiques Locales ont connaissance de ce type de dispositif.

**Fabrice REY** précise qu'à ce jour, une part minime des marchés publics contient une clause d'insertion, il y a donc un fort potentiel en matière de politique de l'emploi en développant les clauses dans les marchés publics.

**La Présidente** rappelle la volonté politique très forte de François REBSAMEN au moment des travaux du tramway et qui ont permis la réalisation de 200 000 heures d'insertion avec une grande majorité d'emplois pérennes.

**Louis-François MORIN** (Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin) demande en dessous de quel seuil la clause d'insertion n'est pas envisageable sur un marché.

**Isabelle GUILLOT** indique que les marchés de travaux inférieurs à 50 000€ ne contiendront pas de clause d'insertion. L'étude de faisabilité dépendra de la durée et de la technicité des travaux, ainsi que de l'insertion souhaitée.

**Fabrice REY** précise que la réforme du Code des Marchés Publics offre beaucoup d'outils qui permettent de répondre aux besoins des donneurs d'ordre.

**Fabrice REY** présente ensuite les actions en lien avec l'anticipation des mutations économiques et précise que le détail de chaque action figure dans le support de présentation qui sera envoyé aux membres du Conseil d'Administration.

**Anne BAILBE** informe que dans le cadre du plan TPE/PME du Ministère, la DIRECCTE construit un outil à destination des employeurs afin de les accompagner sur les questions de droit du travail, en terme de recrutement, de contrat de travail, de procédures de licenciement. Il s'agit d'un outil pédagogique qui s'appuie sur le travail de la Maison de l'Emploi. L'enquête nationale a mis en évidence certains freins à l'embauche qui relèvent de la peur et de la méconnaissance du droit, notamment la peur du contrôle de l'inspection du travail, et des conséquence d'une situation économique difficile pour l'entreprise.

**Jean-François BRIGAND** intervient pour parler de sa rencontre avec la Chambre des Métiers, la MDE et le Club Entreprendre. Beaucoup d'entreprises ont participé à cette réunion et il en est ressorti un fort besoin d'accompagnement, notamment sur les questions de ressources humaines. Les entrepreneurs sont prêts à s'engager pour être accompagnés dans plusieurs domaines, mais ils ont également besoin de ce soutien en cas de difficultés économiques.

**Anne BAILBE** rappelle que la loi El Khomri impose un devoir d'information aux salariés comme aux employeurs. Le service de renseignement se met en capacité de répondre à toutes les demandes individuelles, dans la mesure des effectifs dont il dispose. La réduction des effectifs implique la mise en

place d'informations à caractère collectif.

**Fabrice REY** insiste sur l'enjeu de l'offre de services de proximité de la Maison de l'Emploi et la relation de confiance qui se noue avec les territoires. Être à l'écoute des entrepreneurs fait partie du professionnalisme et des indicateurs de réussite de la Maison de l'Emploi.

**Anne BAILBE** rappelle les dispositifs d'accompagnement existants, telle que la prestation RH, financée pour moitié par l'État et pour moitié par le chef d'entreprise. Un accompagnement collectif pourrait être envisagé, avec un prestataire qui interviendrait sur une problématique commune à plusieurs chefs d'entreprise. Plusieurs cabinets ont été labellisés afin de dispenser cette prestation d'accompagnement RH ; la liste est consultable sur le site de la DIRECCTE.

**Fabrice REY** présente ensuite les perspectives du GIP pour l'année 2017 (cf support de présentation).

#### **Septième point : Questions diverses**

**Fabrice REY** souhaite soumettre au vote des membres du Conseil d'Administration la pérennisation du poste d'assistant informatique au sein du GIP avec un passage en CDI. Cette personne a été embauchée en Emploi Avenir durant 3 ans, suivi d'un CDD signé en janvier 2015. Fabrice REY indique que la MDE dispose de 40 postes informatiques et que cela représente un travail important d'assistance. Aussi, l'assistant est en charge de maintenir l'environnement informatique de la MDEF à jour et le rendre parfaitement opérationnel. Il intervient par ailleurs dans la conception du site web et l'évolution des outils informatiques. Une évaluation des coûts a été faite dans le cadre de l'externalisation de l'assistance utilisateur et il s'avère que l'externalisation sera moins avantageuse en terme de coût et de qualité de prestation pour le fonctionnement de la structure.

**Anne BAILBE** indique qu'elle ne peut être que favorable à la perspective de pérenniser un emploi.

**Michel DE BROISSIA** demande si ce poste nécessite un emploi à temps plein.

**Fabrice REY** précise que la plus-value de ce poste réside également dans la réactivité et la souplesse d'intervention que n'aurait pas un opérateur extérieur.

**Eimen RIANI** précise qu'au delà de l'assistance informatique, ce poste prévoit également une assistance bureautique, une assistance utilisateur avec formation des collaborateurs et qu'il s'agit d'un interlocuteur dédié pour le site Internet de la MDE, il s'agit donc d'un poste occupé à temps plein.

**Michel DE BROISSIA** s'inquiète du coût d'un tel poste.

**Louis-François MORIN** demande quel est le coût d'un intervenant externe comparé à ce poste.

**Eimen RIANI** indique que la demande de la MDE à un opérateur externe pour une prestation de même qualité coûtera plus cher que le poste actuel, avec une réactivité moindre.

**Jean-François BRIGAND** aborde la problématique de la formation : il existe aujourd'hui, dans le cadre du plan de formation, des formations financées par les organismes de formation, auxquelles chaque salarié a droit, ce qui n'a pas le même coût que le poste d'assistant informatique. D'autre part, il existe des sous-traitants pour l'assistance informatique.

**Eimen RIANI** précise que la sous-traitance ne porterait que sur l'assistance utilisateur, ce qui représente le cœur du travail de l'informaticien actuel.

**Jean-François BRIGAND** indique que la pérennisation d'un emploi est primordiale, cependant, il demeure une inquiétude concernant les restrictions budgétaires annoncées pour 2017.

**Eimen RIANI** précise que le poste, actuellement en CDD, coûte 10 % plus cher qu'un CDI.

**La Présidente** soumet au vote l'autorisation de passer le poste actuel d'assistant informatique de CDD en CDI.

**Huitième résolution** - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, l'autorisation de signer un CDI pour le poste d'assistant informatique est approuvée à l'unanimité.

**La Présidente** remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance et pour leur participation.

Le Pays de Seine-et-Tilles se propose d'accueillir le prochain Conseil d'Administration qui se tiendra le mercredi 14 décembre à 16h30.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.**